

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

CONCEPTION, GESTION ET
ÉVALUATION DES
POLITIQUES DE L'EMPLOI
ET DU TRAVAIL



PROGRAMME 155

CONCEPTION, GESTION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

MINISTRE CONCERNÉE : ELISABETH BORNE, MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Francis LE GALLOU

Directeur des finances, des achats et des services

Responsable du programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » est le programme d'appui et de soutien aux politiques publiques du ministère du Travail, de l'emploi, et de l'insertion. A ce titre, il est piloté par la Direction des finances, des achats et des services (DFAS), placée sous l'autorité du Secrétaire général des ministères sociaux (SGMAS).

Hors masse salariale, le programme 155 porte pour l'essentiel les crédits dédiés à la communication, aux applicatifs informatiques ministériels, aux études et statistiques, au contentieux et à la gestion des ressources humaines du ministère. Il porte également la subvention pour charges de service public de l'Institut national du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle (INTEFP), opérateur qui assure la formation initiale et continue des inspecteurs du travail et plus largement des agents du ministère.

En outre, les crédits dédiés aux fonctions d'appui et de soutien du plan d'investissement dans les compétences (PIC), lancé en 2018 par le ministère, sont inscrits sur le programme 155. Volet majeur du Grand plan d'investissement 2018-2022, le PIC poursuit son déploiement opérationnel en 2022, en mobilisant des moyens support (communication, statistiques, informatique). Afin de permettre une meilleure lisibilité de l'emploi de ces ressources fléchées sur le programme, une action dédiée a été créée en 2021.

La mutualisation des fonctions d'administration générale entre les différents ministères chargés des affaires sociales a eu pour conséquence le transfert des crédits immobiliers, de fonctionnement courant et de bureautique et infrastructures informatiques du ministère sur le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » sous l'égide du secrétariat général des ministères sociaux (LFI 2018). En outre, la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat a eu pour effet de transférer les crédits utilisés localement pour le soutien des agents du ministère travaillant dans les directions interministérielles au programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » sous l'égide du ministère de l'Intérieur.

En matière de personnel, le programme centralise l'ensemble des emplois et la masse salariale correspondante du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion de l'administration centrale et du nouveau réseau des Directions régionales et départementales en charge de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités (D(R)EETS). Ce réseau a été créé par regroupement en 2021 des missions de cohésion sociale des anciennes directions (régionales et départementales) de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale et des compétences des anciennes directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de leurs unités départementales. L'année 2022 marquera la consolidation de cette réforme de grande ampleur.

Le plafond d'emplois du programme connaîtra en 2022 une augmentation importante, de 370 ETPT supplémentaires. Ce rehaussement des emplois pour l'année 2022 est justifié par la suspension de l'effort de résorption de l'emploi public, ainsi que par deux mesures exceptionnelles pour 2022.

Les agents du ministère sont fortement mobilisés depuis le printemps 2020 par les conséquences de la crise sanitaire sur la situation économique et sociale du pays. En particulier, les services déconcentrés connaissent un surcroît d'activité lié au soutien, à l'accompagnement et à la prévention des défaillances des entreprises. Ils sont pleinement impliqués dans la mise en œuvre du plan de relance et le déploiement plus particulièrement des mesures en faveur des jeunes. C'est pourquoi, le PLF 2022 prévoit un rehaussement de 210 ETPT pour poursuivre durant une année le renforcement des moyens des services déconcentrés liés à la crise.

Par ailleurs, le ministère a été fortement impacté en 2021 par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) qui a vu la création des Secrétariats généraux communs (SGC) destinés à mutualiser les fonctions de soutien au niveau départemental et le transfert des moyens des services de la main d'œuvre étrangère au ministère de l'intérieur.

La mise en œuvre concrète de cette réforme qui a entraîné d'importants mouvements de personnel n'a pas eu totalement l'effet escompté en 2021 puisque des agents du ministère sont demeurés en sureffectifs et supportés par le programme 155. C'est pourquoi le plafond d'emplois et de masse salariale sera temporairement rehaussé en 2022 de 160 ETPT pour permettre au programme de poursuivre sa trajectoire de résorption de ces sureffectifs.

Les crédits de masse salariale prévoient également 2,9 M€ d'indemnités destinées à la poursuite de l'accompagnement RH de la réforme OTE, dont une partie pourra être cofinancée par le fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines. 1,7 M€ de crédits sont destinés aux mesures catégorielles afin de financer notamment des mesures statutaires de revalorisation du corps des inspecteurs du travail.

Enfin, hors dépenses de personnel, 5,5 M€ de moyens supplémentaires ont été obtenus en PLF 2022 afin tout particulièrement d'accélérer la modernisation numérique du ministère.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 1.2	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
OBJECTIF 2	Accroître l'efficacité de la gestion des moyens
INDICATEUR 2.1	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 2.2	Efficacité de la fonction achat
INDICATEUR 2.3	Respect des coûts et délais des grands projets
OBJECTIF 3	Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales
INDICATEUR 3.1	Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences

1.1 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

Le « ratio gérants / gérés » constitue l'indicateur général d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines.

Il porte sur l'ensemble du périmètre des personnels des ministères sociaux, qu'ils soient rémunérés sur l'un ou l'autre des programmes soutien 124 ou 155.

Il est à noter que la stratégie d'efficacité permise par la mutualisation de la gestion administrative en administration centrale et les économies d'échelle est en partie neutralisée par une complexité de gestion, directement liée au nombre et à la diversité des corps techniques gérés (volume élevé de concours et d'examens, développement de formations continues spécifiques métier notamment).

Depuis 2015, ce ratio, piloté par la Direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux, couvrait la gestion des agents relevant des secteurs santé / solidarité / jeunesse, sport et vie associative / travail et emploi, en administration centrale et dans les services déconcentrés.

L'assiette des effectifs gérés a sensiblement diminué pour tenir compte principalement du transfert au 1^{er} janvier 2021 des missions et des personnels du secteur « Jeunesse et Sports » vers le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et du transfert au 1^{er} avril 2021 d'une partie des personnels exerçant des fonctions support dans les D(R)EETS afin de constituer les Secrétariat généraux communs (SGC) vers le ministère de l'Intérieur (création des SGCD).

1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Le deuxième indicateur présenté concerne la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur des personnes handicapées.

Il porte sur l'ensemble du périmètre des personnels des ministères sociaux, qu'ils soient rémunérés sur l'un ou l'autre des programmes soutien 124 ou 155.

Les ministères sociaux poursuivent leur politique volontariste en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap énoncée dans les différents plans pluriannuels depuis 2005. Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre du label diversité obtenu en 2012, et renouvelé en 2020 et du label Égalité obtenu en 2018 et renouvelé également en 2020.

Les référents handicap, nommés dans chaque direction d'administration centrale ou de chaque direction régionale sont en charge du suivi personnalisé des personnes en situation de handicap déclarées. Ils ont également la mission de renseigner et guider tout agent identifié par le service de médecine de prévention qui acceptera cet accompagnement. Cette dernière action pourrait générer des déclarations de reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés grâce à une meilleure compréhension de ce dispositif. Il apparaît en effet que certains agents ne connaissent pas les pathologies pouvant être considérées comme « invalidantes » ou « handicapantes ». C'est la raison pour laquelle la DRH a programmé des actions de sensibilisation qui auront vocation de permettre à chaque agent de mesurer l'intérêt collectif de la déclaration de ses besoins de compensation et d'accès aux dispositifs existants afin d'aboutir à une amélioration du taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des ministères sociaux.

INDICATEUR transversal ***1.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,96	4,02	3,68	2,88	2,88	3,68
Pour information : effectifs gérés	effectifs physiques	17971	17283	Non déterminé	13 294	13 294	Non déterminé

Précisions méthodologiquesSource des données : direction des ressources humaines (DRH)Mode de calcul : le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines correspond au ratio « effectifs gérants / effectifs gérés » sur l'ensemble des personnels des ministères sociaux, tel qu'il existe en 2021 (soit : santé/solidarités et travail/emploi)

L'effectif gérant est exprimé en ETPT et l'effectif géré en unités physiques.

Dans l'**effectif gérant** sont inclus les agents des services gestionnaires du personnel, assurant l'une ou l'autre des quatre grandes fonctions RH que sont : la gestion administrative-paie, la formation, les conditions de travail et le pilotage de la GRH et des compétences.L'**effectif géré** est l'effectif sous plafond d'emplois, intégralement géré par les ministères sociaux. Il est renseigné en RAP pour l'exercice antérieur clos.

A noter que la méthodologie interministérielle exclut de l'assiette des effectifs gérés les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS) alors même que les services gestionnaires RH gèrent une partie des effectifs de ces dernières. Cette méthodologie entraîne une réduction significative de l'assiette de l'effectif géré. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, un coefficient correspondant à la part des effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois sur l'ensemble des effectifs gérés, a été appliqué à l'effectif gérant.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Compte tenu des transferts d'activités vers le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et vers le ministère de l'intérieur intervenus au 1er janvier 2021 (création des DRAJES) et au 1er avril 2021 (création des SGC), les assiettes des effectifs gérés mais aussi des effectifs gérants (en administration centrale et en services déconcentrés) ont été impactées et sont en forte diminution (- 23% pour les effectifs gérés et -44 % pour les effectifs gérants). Le ratio d'efficacité RH actualisé pour 2021 est fixé à 2,88 %. Il devrait continuer à s'améliorer en 2022 notamment après que la restructuration de la DRH aura porté tous les effets attendus.

INDICATEUR transversal ***1.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

* "Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des effectifs de la mission	%	6	6	6	6	6	6

Précisions méthodologiquesSource des données : direction des ressources humaines (DRH) / Département égalité professionnelle, diversité, inclusionMode de calcul :

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé en rapportant les effectifs physiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, à l'ensemble des effectifs physiques rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée pour le périmètre des ministères sociaux (santé/solidarités et travail/emploi).

Jusqu'en 2020, ce taux pouvait intégrer des dépenses dites « déductibles » : dépenses liées au handicap donnant lieu à des unités déductibles de l'ensemble de l'effectif.

Depuis 2017, les données sont issues du logiciel de gestion des personnels renseigné par chaque gestionnaire, régional ou central. La DRH réalise une requête permettant de connaître le taux, dans le calendrier imparti par le FIPHP. Les données présentées en RAP sont provisoires, et font l'objet d'une consolidation au 30 juin de l'année N+1.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Une politique volontariste de recrutement d'agents en situation de handicap est conduite depuis plusieurs années, par différentes procédures comme le concours, la voie dérogatoire, l'apprentissage. Elle constitue un point essentiel des plans pluriannuels successifs spécifiques élaborés et mis en œuvre par les ministères sociaux depuis 2006.

En outre, un accompagnement des agents en situation de handicap est mis en place par la formation, l'adaptation des postes de travail et un suivi personnalisé principalement effectué par un réseau de référents handicap, tant en administration centrale qu'en D(R)EETS. Un effort particulier est réalisé en faveur de recrutements dans les corps de catégorie A.

Une campagne d'information et de sensibilisation sur la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH), délivrée par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), a été conduite par la DRH en décembre 2019, ce qui contribue à l'amélioration du recensement des personnes éligibles.

Les caractéristiques de la pyramide des âges des agents en situation de handicap, conjuguées à des dispositions spécifiques liées à la retraite anticipée, laissent présager de nombreux départs à la retraite dans les années à venir, ce qui sera susceptible de dégrader le ratio. Ainsi, en 2019, 44 % des effectifs concernés étaient âgés de 55 ans ou plus.

Les entrées programmées ainsi que les mesures permettant le maintien dans l'emploi des agents, devront *a minima* garantir le respect du seuil des 6%.

OBJECTIF

2 – Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

2.1 : Efficacité bureautique

Cet indicateur mesure la performance des ressources bureautiques acquises pour l'ensemble des personnels d'administration centrale des ministères sociaux (ministère des solidarités et de la santé mais aussi ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion).

La performance mesurée par l'indicateur d'efficacité bureautique s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux différents départements ministériels des ministères sociaux.

Cet effort a nécessité depuis 2014 un renouvellement d'ampleur des ressources bureautiques communes (serveurs, pc, téléphones mobiles et logiciels). Cette homogénéisation de l'environnement bureautique ainsi que les besoins croissants en mobilité ont également nécessité de redéfinir l'infrastructure informatique, de mettre en œuvre son déploiement, tout en procédant à un rattrapage technologique de l'existant (généralisation des pc portables sur socle Windows 10 et offre de smartphones sécurisés).

Par ailleurs, l'accompagnement du déploiement du travail à distance initié en 2017 se poursuit, notamment pour faciliter toute forme de travail à distance et en mobilité. Les grèves de transport de fin 2019 et surtout la crise sanitaire depuis le printemps 2020 ont considérablement renforcé et légitimé cette orientation.

Ainsi, dès 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, les ministères sociaux ont accéléré cette mutation avec un déploiement massif d'équipements nomades permettant d'atteindre un taux de couverture de 95% pour l'administration centrale qui a permis le fonctionnement du ministère durant la période de confinement et de travail à distance. Les infrastructures ont également été renforcées pour permettre un nombre de connexions à distance simultanées passant de 3 000 à 30 000 en l'espace de quelques mois.

En 2021, le déploiement complet des postes de travail portables en administration centrale s'achève et un renouvellement du quart du parc est réalisé via le stock stratégique de la DINUM. La migration vers un environnement bureautique sur des infrastructures Cloud est lancée.

2.2 : Efficience de la fonction achat

Cet indicateur mesure l'efficience des actions achats conduites au sein des ministères sociaux, pour tous les marchés, en administration centrale et en services déconcentrés, rattachés aux programmes budgétaires des missions Santé, Solidarité, insertion et égalité des chances et Travail et emploi.

Il permet la déclinaison ministérielle de l'indicateur "gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la Direction des achats de l'État (DAE) " du programme 218 "conduite et pilotage des politiques économiques et financières" de la mission "gestion des finances publiques et des ressources humaines".

L'indicateur est en cours de redéfinition dans le contexte du nouveau Plan des achats de l'Etat (PAE).

2.3 : Respect des coûts et délais des grands projets

Les projets dont il est rendu compte dans le cadre de cet indicateur de suivi **concernent les systèmes d'information et de communication (SIC)** qui remplissent les deux conditions suivantes :

- être inclus dans le « panorama des grands projets numériques » actualisé annuellement par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) ;
- être en situation de dépassement budgétaire et/ou calendaire.

INDICATEUR transversal *

2.1 – Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

* "Ratio d'efficience bureautique"

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
En administration centrale	€/poste	1270	2466	1480	1590	1480	1480
Pour information : nombre de postes bureautiques en administration centrale	Nombre de postes	5860	5860	Non déterminé	5860	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction du numérique (DNUM) / Département appui et ressources (DAR)

Mode de calcul : le ratio d'efficience bureautique mesure le **coût bureautique moyen par poste, pour les services d'administration centrale de l'ensemble des ministères sociaux (solidarités/santé et travail/emploi)**.

Le numérateur couvre l'ensemble des **dépenses de titre 3** (en CP) suivantes : achats de postes informatiques fixes, portables, imprimantes personnelles (ou location de copieurs multifonctions), licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, serveurs bureautiques et des coûts de formation bureautique des utilisateurs, de maintenance bureautique des matériels et des logiciels, des solutions de sécurisation de l'environnement de travail (antivirus, filtrage messagerie, pare-feu, accès distants et supervision d'activité) ainsi que des coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique. Le numérateur intègre également les dépenses de téléphonie fixe et mobile : matériels, abonnement, flux et infogérance. Sont exclues du périmètre les applications collaboratives, ainsi que les dépenses de reprographie.

Le numérateur couvre les **coûts internes (titre 2)** de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, calculés sur la base :

- du nombre d'agents assurant le support informatique de proximité ;
- d'un coût moyen agent par catégorie chargé hors CAS Pensions.

Conformément à la méthodologie interministérielle, le **dénominateur** est établi depuis plusieurs exercices à partir de l'inventaire des comptes nominatifs de messagerie.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La performance mesurée par l'indicateur interministériel d'efficacité bureautique s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux secteurs d'administration centrale des ministères sociaux : santé, solidarité, travail et emploi.

L'extension des usages en mobilité et travail à distance, associée à une poursuite de la crise sanitaire durant l'année 2021, implique une actualisation de la **prévision du ratio pour 2021** légèrement supérieure à la cible de 1480 € par poste, mais inférieure à la réalisation 2020.

Elle s'établit ainsi à **1 590 €** dont 203 € de dépenses liées à la crise portant notamment sur :

- le renouvellement des PC portables pour 147 € par poste ;
- l'audioweconférence pour 34 € par poste ;
- les services de sécurité pour 22 € par poste.

Par ailleurs, la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) implique la migration des postes de travail de l'administration centrale des secteurs Jeunesse, Sports et Vie associative vers les infrastructures bureautiques du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS). Ce déploiement étant très progressif au cours de l'année 2021, le calcul du ratio 2021 s'effectue sur la base du dénominateur utilisé en 2020. Le dénominateur sera actualisé en 2022 pour prendre en compte le nouveau périmètre.

Enfin, l'hypothèse d'une sortie de la crise sanitaire en 2022 permet d'envisager une **cible pour 2022 et 2023** autour de la valeur cible de 1480 €

Historique des réalisations et prévisions avec les surcoûts de crise sanitaire :

	Hors COVID	COVID	Total
Réalisation 2019	1 270	0	1 270
Réalisation 2020	1 501	965	2 466
Prévision 2021 actualisée	1 387	203	1 590
Prévision 2022	1 480	0	1 480

INDICATEUR

2.2 – Efficacité de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Efficacité de la fonction achat	M€	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Cet indicateur est en cours de redéfinition dans le contexte du nouveau Plan des achats de l'Etat (PAE). C'est pourquoi les cibles ne sont pas fixées.

La Direction des achats de l'Etat (DAE) a soumis à la conférence générale des achats du 27 juin 2019 les résultats du plan triennal sur la performance achat et a proposé d'engager un audit des ministères pour fixer les objectifs d'économies achat selon un plan quadriennal.

Ainsi elle a lancé le Plan des achats de l'Etat (PAE), dont le comité de pilotage est présidé par le Secrétaire général du gouvernement, qui vise à mieux structurer et professionnaliser la fonction achats dans l'ensemble des ministères et à générer des économies budgétaires substantielles. Les conclusions de l'audit devraient, à la suite d'un décalage dans sa mise en œuvre, déboucher fin 2021 sur un plan d'économie quadriennal.

Le commissariat général au développement durable (CGDD) va déployer le nouveau plan national des achats durables (PNAD). Un double objectif va nécessiter la mobilisation des acheteurs publics dans les procédures qui seront planifiées à partir de 2022.

- D'ici 2025, 100% des procédures notifiées devront comporter une considération environnementale (clauses, critères, recommandations ou un mixte de ces trois possibilités).
- D'ici 2025, 30% des procédures notifiées devront comporter une considération sociale (clauses, critères, recommandations ou un mixte de ces trois possibilités).

Les ministères sociaux valoriseront les résultats dans un suivi annuel de ces objectifs de performance des achats publics ainsi que les actions menées pour y parvenir.

INDICATEUR

2.3 – Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction du numérique (DNUM)

Mode de calcul : les indicateurs, conformément à la méthodologie interministérielle, rendent compte des dépassements (respectivement des coûts et des délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour les projets concernés.

Ne sont concernés ici que les projets en dépassement sur le secteur travail / emploi.

Taux d'écart budgétaire (%) = moyenne des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement = $\Sigma (\text{Budget réactualisé} - \text{Budget initial}) / \Sigma \text{Budget initial}$

Taux d'écart calendaire (%) = moyenne des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement = $\Sigma (\text{Durée réactualisée} - \text{Durée initiale}) / \Sigma \text{Durée initiale}$

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Selon la méthodologie interministérielle retenue, il n'est pas prévu que le programme porte en 2022 un grand projet.

OBJECTIF**3 – Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales**

L'indicateur 3.1 est piloté par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

L'objectif de cet indicateur est de mesurer l'amélioration de la qualité du service offert par le ministère et les opérateurs en matière d'études et statistiques. L'axe privilégié est la satisfaction des usagers et des citoyens.

Le choix de cet objectif est induit par la nécessité de développer une politique de mise à disposition d'informations statistiques et d'études afin de répondre à une demande croissante de connaissances et d'évaluations de la part des décideurs publics et acteurs du monde économique et social. Cette demande est portée par les évolutions du cadre législatif et réglementaire, par les mutations du marché du travail et par l'attention permanente portée à l'efficacité de la dépense publique. Plus largement, une telle politique de mise à disposition de données statistiques et d'études vise à éclairer le débat public sur les questions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

La maquette de performance de cet objectif a évolué en 2021, afin de mieux mesurer la notoriété et la visibilité des travaux de la DARES. L'indicateur « Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation » est enrichi et se décline désormais en 3 sous indicateurs :

- « Nombre de citations dans des publications (presse) » : il mesure le nombre d'articles ou d'émissions citant la DARES ou ses travaux dans la presse française et dans une sélection des plus grands titres européens. Ce sous-indicateur correspond aux données qui étaient d'ores et déjà renseignées dans le cadre de l'indicateur « Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation » ;
- « Visite sur le site (web) de la DARES » : il s'agit d'un nouveau champ, permettant de connaître le niveau de fréquentation du site internet de la DARES (dares.travail-emploi.gouv.fr) ;
- « Occasion de voir » : il s'agit d'un nouveau champ, permettant d'apprécier les contacts de la population avec les messages diffusés par la DARES.

INDICATEUR**3.1 – Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de citations dans un panel de publications	Nb retombées médias	4300	5558	5000	4000	5000	6000
Visite sur le site (web) de la DARES	Nb	Non déterminé	Non déterminé	600 000	500 000	700 000	700 000
Occasion de voir	Nb	Non déterminé	Non déterminé	150 000 000	400 000 000	200 000 000	250 000 000

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (DARES)/ organisme extérieurs.

Mode de calcul:**1. Nombre de citations dans un panel de publications**

L'indicateur est calculé par un prestataire externe de référence et ce, à partir du nombre de citations dans un panel de publications. Depuis 2007, cet indicateur comptabilise les articles mentionnant soit la DARES (ou les services statistiques du ministère du travail), soit l'un des trois supports de publication de la DARES, soit les indicateurs sur les « chiffres du chômage » ou l'« emploi salarié » associés à la mention « ministère du travail » ou « ministère de l'emploi ».

2. Visite sur le site (web) de la DARES

L'indicateur, ajouté à la maquette de performance à partir de 2021, renseigne sur le nombre de consultations du site internet de la DARES et est exprimé en nombre de visites cumulées sur l'année. L'indicateur est calculé par un prestataire externe de référence.

3. Occasions de voir

L'indicateur, ajouté à la maquette de performance à partir de 2021, renseigne sur le nombre de contacts potentiels que les personnes peuvent avoir avec un contenu presse qui parle de la DARES. Il est calculé, pour chacune des retombées presse, à partir de l'audience du support qui publie l'article, et est pondéré par l'espace qu'occupe la retombée dans le support (en premières pages ou en secondes). Il est exprimé en nombre de contacts, car un même individu peut accéder à plusieurs supports. Chaque point de contact potentiel est donc comptabilisé. L'indicateur est calculé par un prestataire externe de référence.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision concernant le nombre de citations dans un panel de publications est légèrement revue à la baisse pour l'année 2021. Si les publications Dares liées à la crise sanitaire ont généré de nombreux articles en 2020, l'engouement a légèrement faibli au cours de l'année 2021. La reprise des publications hors Covid-19, qui a été progressive, laisse présager au vu des premiers chiffres 2021 un retour aux moyennes d'avant crise. La notoriété de la Dares, déjà importante, s'est par ailleurs accrue notamment dans des médias à forte diffusion ; l'occasion de voir devrait donc continuer à augmenter, de façon progressive et à moyen terme. Cependant, pour l'année 2022, les occasions de voir sont revues à la baisse : avec moins de publications liées à la crise sanitaire, le nombre de retombées dans les *mass médias* devrait baisser et retrouver son niveau d'avant crise.

Le nouveau site internet de la Dares a été mis en ligne au début de l'année 2021. Grâce à cette refonte, l'accès aux productions a été facilité, contribuant à renforcer la politique de diffusion des études et données. Cependant, après un pic constaté en 2020 du fait des publications liées à la crise sanitaire, la Dares revoit ses prévisions d'audience à la baisse en 2021. En effet, la hausse prévue du trafic a été retardée par l'intégration tardive du plan de marquage sur le site. De plus, la mise en place de nouvelles règles de collecte et la mise en conformité avec les directives de la CNIL ont également engendré une baisse importante du trafic. À noter néanmoins qu'une exemption de consentement a pu être mise en place à l'été 2021, en lien avec la CNIL, et va permettre la récolte complète de données sur le site. En 2022/2023, il est donc prévu une augmentation de l'audience grâce au renforcement de l'animation éditoriale sur le site internet, une présence renforcée sur les réseaux sociaux et au développement de nouveaux outils facilitant la compréhension des différentes productions (infographies, cartes, contenus vidéos...).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990	10 640 000	0	11 795 990	0
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	10 785 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 395 812	193 306	2 589 118	0
09 – Systèmes d'information	0	25 862 887	0	25 862 887	0
11 – Communication	0	3 417 236	0	3 417 236	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	8 222 778	0	8 222 778	0
13 – Politique des ressources humaines	0	27 889 238	0	27 889 238	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	65 687 507	0	0	65 687 507	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	98 206 751	0	0	98 206 751	0
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	317 634 525	0	0	317 634 525	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 948 870	0	0	19 948 870	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	67 532 668	0	0	67 532 668	0
Total	570 166 311	78 427 951	193 306	648 787 568	10 785 000

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990	10 640 000	0	11 795 990	0
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	10 785 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 613 317	193 280	2 806 597	0
09 – Systèmes d'information	0	21 360 853	0	21 360 853	0
11 – Communication	0	3 489 743	0	3 489 743	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	7 827 856	0	7 827 856	0
13 – Politique des ressources humaines	0	26 959 996	0	26 959 996	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	65 687 507	0	0	65 687 507	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	98 206 751	0	0	98 206 751	0
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	317 634 525	0	0	317 634 525	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 948 870	0	0	19 948 870	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	67 532 668	0	0	67 532 668	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Total	570 166 311	72 891 765	193 280	643 251 356	10 785 000

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990	10 640 000	0	11 795 990	0
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	11 000 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 395 812	193 306	2 589 118	0
09 – Systèmes d'information	0	20 362 887	0	20 362 887	0
11 – Communication	0	3 417 236	0	3 417 236	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	8 222 778	0	8 222 778	0
13 – Politique des ressources humaines	0	30 361 461	0	30 361 461	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928	0	0	66 551 928	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949	0	0	80 140 949	0
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584	0	0	322 567 584	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589	0	0	19 873 589	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772	0	0	68 346 772	0
Total	558 636 812	75 400 174	193 306	634 230 292	11 000 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990	10 640 000	0	11 795 990	0
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	11 000 000
08 – Fonctionnement des services	0	2 613 317	193 280	2 806 597	0
09 – Systèmes d'information	0	15 860 853	0	15 860 853	0
11 – Communication	0	3 489 743	0	3 489 743	0
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	7 827 856	0	7 827 856	0
13 – Politique des ressources humaines	0	29 432 219	0	29 432 219	0
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	66 551 928	0	0	66 551 928	0
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	80 140 949	0	0	80 140 949	0
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	322 567 584	0	0	322 567 584	0
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 873 589	0	0	19 873 589	0
18 – Personnels transversaux et de soutien	68 346 772	0	0	68 346 772	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
Total	558 636 812	69 863 988	193 280	628 694 080	11 000 000

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	558 636 812	570 166 311	2 785 000	558 636 812	570 166 311	2 785 000
Rémunérations d'activité	339 902 541	351 408 236	2 785 000	339 902 541	351 408 236	2 785 000
Cotisations et contributions sociales	214 422 544	214 350 213	0	214 422 544	214 350 213	0
Prestations sociales et allocations diverses	4 311 727	4 407 862	0	4 311 727	4 407 862	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	75 400 174	78 427 951	8 000 000	69 863 988	72 891 765	8 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	60 577 419	64 140 778	8 000 000	55 041 233	58 604 592	8 000 000
Subventions pour charges de service public	14 822 755	14 287 173	0	14 822 755	14 287 173	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	193 306	193 306	0	193 280	193 280	0
Transferts aux autres collectivités	193 306	193 306	0	193 280	193 280	0
Total	634 230 292	648 787 568	10 785 000	628 694 080	643 251 356	10 785 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences	1 155 990	10 640 000	11 795 990	1 155 990	10 640 000	11 795 990
07 – Fonds social européen - Assistance technique	0	0	0	0	0	0
08 – Fonctionnement des services	0	2 589 118	2 589 118	0	2 806 597	2 806 597
09 – Systèmes d'information	0	25 862 887	25 862 887	0	21 360 853	21 360 853
11 – Communication	0	3 417 236	3 417 236	0	3 489 743	3 489 743
12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche	0	8 222 778	8 222 778	0	7 827 856	7 827 856
13 – Politique des ressources humaines	0	27 889 238	27 889 238	0	26 959 996	26 959 996
14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	65 687 507	0	65 687 507	65 687 507	0	65 687 507
15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	98 206 751	0	98 206 751	98 206 751	0	98 206 751
16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	317 634 525	0	317 634 525	317 634 525	0	317 634 525
17 – Personnels de statistiques, études et recherche	19 948 870	0	19 948 870	19 948 870	0	19 948 870
18 – Personnels transversaux et de soutien	67 532 668	0	67 532 668	67 532 668	0	67 532 668
Total	570 166 311	78 621 257	648 787 568	570 166 311	73 085 045	643 251 356

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

La mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) intervenue en 2021 donne lieu à des transferts complémentaires d'emplois et de crédits en 2022, notamment en matière d'action sociale.

Un transfert complémentaire à celui des emplois des services de la main d'œuvre étrangère intervenu le 1^{er} avril 2021 impactera également le programme 155 en 2022.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est prévue pour 2022 sur le programme 155.

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-1 249 362	-541 936	-1 791 298	-2 722 223	-2 722 223	-4 513 521	-4 513 521
Adhésion action sociale interministérielle Programme 155	► 148				-5 582	-5 582	-5 582	-5 582
Transfert des effectifs des DREETS vers les SGC pour assurer le support SIC des agents des DDETS	► 216	-85 724	-27 730	-113 454			-113 454	-113 454
Transfert des emplois au titre de l'armement des services de main d'oeuvre étrangère	► 354	-753 861	-334 442	-1 088 303			-1 088 303	-1 088 303
Sac à dos action sociale P155 - Réforme OTE secrétariats généraux communs	► 216				-465 381	-465 381	-465 381	-465 381
Restauration collective des agents provenant du MSS (P155) au sein des DDI	► 216				-1 709 640	-1 709 640	-1 709 640	-1 709 640
Extension du périmètre du SGAMM Ile-de-France à la DRIEETS	► 354	-352 698	-153 524	-506 222			-506 222	-506 222
Prise en charge de l'action sociale du programme 155 dans les SG communs des préfectures/DDI	► 176				-11 620	-11 620	-11 620	-11 620
SCN Parcoursup - Transfert d'ETPT à partir du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion	► 150	-57 079	-26 240	-83 319			-83 319	-83 319
Régularisation de la prise en charge des frais de mission des stagiaires DREETS - formation INTEFP	► 354				-530 000	-530 000	-530 000	-530 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-33,00	
Transfert des effectifs des DREETS vers les SGC pour assurer le support SIC des agents des DDETS	► 216	-2,00	
Transfert des emplois au titre de l'armement des services de main d'oeuvre étrangère	► 354	-20,00	
Extension du périmètre du SGAMM Ile-de-France à la DRIEETS	► 354	-10,00	
SCN Parcoursup - Transfert d'ETPT à partir du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion	► 150	-1,00	

Les transferts de titre 2

En 2021, le programme a été fortement modifié par les transferts liés à la réorganisation territoriale de l'Etat et interministérielle. L'année 2022 intégrera l'effet en année pleine des transferts intervenus au cours de l'année 2021.

Les transferts sortants impactant les crédits de titre 2 du programme 155 s'élèvent au total à -1 791 298€ (dont -1 249 362 € HCAS et -541 936 € au titre du CAS pensions) pour -33 ETPT.

Les transferts relatifs aux suites de l'OTE représentent -32 ETPT pour un montant de -1 707 979€ :

- -10 ETPT pour -506 222 € (-352 698 € hors CAS Pensions et -153 524 € CAS Pensions) pour vers le P354 « Administration territoriale de l'Etat » relatif au transfert d'agents exerçant des fonctions transversales de la région Ile de France vers le nouveau secrétariat général aux moyens mutualisés de la Préfecture de la région Ile de France ;
- -20 ETPT pour -1 088 303€ (-753 861€ hors CAS Pensions et -334 342€ CAS Pensions) vers le 354 « Administration territoriale de l'Etat » au titre de l'armement des services de main d'œuvre étrangère ;
- -2 ETPT pour -113 454 € (-85 724 € hors CAS Pensions et -27 730 € CAS Pensions) vers le P216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » au titre du support informatique des agents des DREETS.

Un seul autre transfert sortant impacte le P155 hors OTE :

- -1 ETPT pour -83 319€ (-57 079€ hors CAS Pensions et -26 240€ CAS Pensions) vers le P150 « Formations supérieures et recherche universitaire » du ministère de l'enseignement supérieur pour la contribution du ministère du travail et de l'emploi dans le cadre du renforcement du dispositif Parcoursup.

Les transferts hors titre 2

Les transferts sortants impactant les crédits HT2 du programme 155 en 2022 sont les suivants :

- le transfert de 1 709 640€ en AE et CP vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », au titre de la restauration collective des agents du secteur travail affectés dans les directions départementales interministérielles (DDI) ;
- le transfert de 530 000€ en AE et CP vers le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat », au titre de la régularisation de la prise en charge des frais de mission des agents des DREETS suivant des formations à l'INTEFP ;
- le transfert de 465 381€ en AE et CP vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », au titre des crédits d'action sociale des agents du secteur travail transférés en 2021, dans le cadre de la réforme OTE, au Ministère de l'Intérieur pour constituer les secrétariats généraux communs (SGC) ;
- le transfert 11 620€ en AE et CP vers le programme 176 « Police nationale », au titre de la prise en charge de l'action sociale (logement et enfance) des agents du secteur travail transférés en 2021, dans le cadre de la réforme OTE, au Ministère de l'Intérieur pour constituer les secrétariats généraux communs (SGC) ;
- le transfert de 5 582€ en AE et CP vers le programme 148 « Fonction publique » piloté par la DGAFP, au titre de l'adhésion de l'INTEFP aux prestations d'action sociale interministérielle.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Emplois fonctionnels	160,00	0,00	0,00	-71,36	+1,36	+2,00	-0,64	90,00
A administratifs	1 436,00	0,00	-3,00	+93,82	+16,18	-8,00	+24,18	1 543,00
A techniques	2 674,00	0,00	0,00	-0,79	+63,79	+20,00	+43,79	2 737,00
B administratifs	795,00	0,00	-17,00	+77,62	+93,38	+47,00	+46,38	949,00
B techniques	1 221,00	0,00	0,00	-18,32	-127,68	-80,00	-47,68	1 075,00
Catégorie C	1 518,00	0,00	-13,00	+289,02	-130,02	-64,00	-66,02	1 664,00
Total	7 804,00	0,00	-33,00	+369,99	-82,99	-83,00	+0,01	8 058,00

Le plafond d'emplois de la mission « Travail et emploi » pour 2022 est en hausse de 254 ETPT par rapport à 2021 et passe à 8 058 ETPT.

Cette progression résulte de la poursuite du renforcement des moyens des services déconcentrés pleinement impliqués dans l'accompagnement des conséquences économiques de la crise sanitaire, tout particulièrement dans la mise en œuvre du plan de relance et le déploiement des mesures en faveur des jeunes.

En outre, la réalisation concrète des mouvements de personnel de grande ampleur associés à la mise en place de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat nécessite un rehaussement temporaire en 2022 afin de permettre la résorption progressive du nombre d'agents qui n'ont *in fine* pas suivis leur poste transféré et demeurent en sureffectifs dans les services. Le plafond d'emplois rehaussé pour l'année 2022 de 160 ETPT à ce titre.

Cette année 2022 marquera également la suspension de l'effort de résorption de l'emploi public avec l'objectif d'un schéma d'emploi nul en ETP après plusieurs années de réduction des effectifs.

Le plafond d'emplois 2022 est déterminé en tenant compte :

- D'une correction technique de +370 ETPT répartis entre :
 - . 210 ETPT permettant de poursuivre durant l'année 2022 les renforts dans les services déconcentrés au titre de l'accompagnement des restructurations économiques et du plan de relance (120 ETPT) ainsi que du contrôle de l'activité partielle (90 ETPT) ;
 - . 160 ETPT pour couvrir les sureffectifs temporaires supportés par le ministère dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat ;
- D'une stabilité des emplois en 2022 ;
- D'une diminution de 83 ETPT correspondant à l'impact en année pleine du schéma d'emploi de 2021 ;
- De transferts sortants pour 33 ETPT dont le détail est indiqué précédemment dans les éléments transversaux.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Emplois fonctionnels	16,00	10,00	7,00	19,00	0,00	8,35	+3,00
A administratifs	202,00	49,00	7,00	311,00	29,00	8,17	+109,00
A techniques	171,00	116,00	7,00	145,00	120,00	2,30	-26,00
B administratifs	152,00	48,00	7,00	267,00	83,00	7,50	+115,00
B techniques	97,00	87,00	7,00	2,00	0,00	8,10	-95,00
Catégorie C	230,00	185,00	7,00	124,00	11,00	8,26	-106,00
Total	868,00	495,00		868,00	243,00		0,00

Le schéma d'emplois, solde des entrées et sorties prévues en 2022, est neutre.

HYPOTHESES DE SORTIES

Les sorties prévues pour 2022 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) s'élèvent à 868 ETP :

- 495 départs à la retraite ;
- 373 autres sorties (détachements sortants, fins de détachement entrants, etc.).

HYPOTHESES D'ENTREES :

Les entrées prévues en 2022 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) s'élèvent à 868 ETP :

- 243 primo recrutements ;
- 625 autres entrées (réintégrations, détachement entrants, etc.).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	1 119,00	1 141,40	-3,00	0,00	-93,70	-5,19	-12,23	+7,04
Services régionaux	1 782,00	1 666,40	-8,20	0,00	125,50	-21,22	-19,31	-1,91
Opérateurs	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	4 749,00	5 191,20	-21,80	0,00	338,19	-56,58	-51,46	-5,12
Autres	151,00	58,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 804,00	8 058,00	-33,00	0,00	369,99	-82,99	-83,00	+0,01

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	0,00	1 204,70
Services régionaux	0,00	1 694,25
Opérateurs	0,00	1,00
Services départementaux	0,00	5 205,07
Autres	0,00	58,00
Total	0,00	8 163,02

La répartition présentée à ce stade entre l'administration centrale et les services déconcentrés est indicative. Elle tient compte des mesures de transferts. Les moyens supplémentaires obtenus sur le plafond d'emplois en 2022 vont permettre de rééquilibrer le niveau territorial au moyen des renforts et de la compensation des sureffectifs constatés à la suite de l'OTE. Cette compensation provisoire permettra d'accompagner la trajectoire de résorption des sureffectifs.

Les effectifs des services régionaux et départementaux tiennent compte du maintien, en 2022, d'effectifs de renforts supplémentaires au titre de l'accompagnement des restructurations (120 ETPT) et du contrôle de l'activité partielle (90 ETPT).

La catégorie « Autres » correspond aux élèves inspecteurs du travail en formation à l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP). Ces agents ont tous vocation à rejoindre les services déconcentrés après leur formation.

Les effectifs prévisionnels de cette catégorie "autres" sont en diminution, car l'année 2021 intégrait initialement une double promotion d'élèves inspecteurs, en raison du report du concours 2020 de l'inspection du travail, rendu nécessaire par une modification de la nature des épreuves ayant entraîné un délai supplémentaire dans leur organisation. Finalement, la prise en charge financière des élèves admis à l'issue des épreuves du concours 2021 n'interviendra qu'en janvier 2022.

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Soutien au plan d'investissement dans les compétences	18,00
07 Fonds social européen - Assistance technique	60,00
08 Fonctionnement des services	0,00
09 Systèmes d'information	0,00
11 Communication	0,00
12 Etudes, statistiques évaluation et recherche	0,00
13 Politique des ressources humaines	0,00
14 Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi	945,00
15 Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 435,00
16 Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	4 404,00
17 Personnels de statistiques, études et recherche	241,00
18 Personnels transversaux et de soutien	955,00
Total	8 058,00

La présente répartition est elle aussi indicative. Elle est établie, avant schéma d'emplois et mesure de transferts, sur la base du poids des effectifs affectés à la mise en oeuvre de chaque politique publique et aux fonctions soutien, tel qu'observé au 1er avril 2021.

Les effectifs relevant de l'action 15 intègrent la hausse du plafond résultant des + 210 ETPT obtenus en renfort.

Cette répartition ne vaut pas autorisation de recrutements ; elle ne préjuge pas de la répartition finale des effectifs qui sera arrêtée et notifiée à la fois aux services d'administration centrale et aux services déconcentrés en 2022, qui tiendra compte des priorités gouvernementales relatives au renfort des effectifs territoriaux de l'Etat.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 109,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
Rémunération d'activité	339 902 541	351 408 236
Cotisations et contributions sociales	214 422 544	214 350 213
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	164 235 350	161 097 649
– Civils (y.c. ATI)	164 235 350	161 097 649
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	50 187 194	53 252 564
Prestations sociales et allocations diverses	4 311 727	4 407 862
Total en titre 2	558 636 812	570 166 311

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
Total en titre 2 hors CAS Pensions	394 401 462	409 068 662
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>3 000 000</i>	<i>2 785 000</i>

Les taux des contributions employeurs au compte d'affectation spéciale « Pensions » pour 2022 demeurent inchangés par rapport à ceux fixés pour 2020 (74,28 % pour les pensions de retraite des personnels civils, 126,07% pour celles des militaires et 0,32% pour le financement des allocations temporaires d'invalidité).

Les prestations sociales et allocations diverses sont estimées à 4,4 M€ en 2022, dont 1,6 M€ au titre du versement de l'allocation de retour à l'emploi (ARE).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2021 retraitée	384,15
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	415,17
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021-2022	-1,25
Débasage de dépenses au profil atypique :	-29,77
– GIPA	-0,07
– Indemnisation des jours de CET	-2,11
– Mesures de restructurations	-5,38
– Autres	-22,21
Impact du schéma d'emplois	-0,34
EAP schéma d'emplois 2021	-4,16
Schéma d'emplois 2022	3,83
Mesures catégorielles	1,73
Mesures générales	0,64
Rebasage de la GIPA	0,64
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	2,65
GVT positif	5,15
GVT négatif	-2,50
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	12,64
Indemnisation des jours de CET	2,11
Mesures de restructurations	2,89
Autres	7,64
Autres variations des dépenses de personnel	7,61
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,40
Autres	6,21
Total	409,07

Socle Exécution 2021 retraitée

Le poste « Prévision d'exécution 2021 hors CAS pension » intègre les mesures du rendez-vous salarial 2020, mises en œuvre en 2021 pour la filière sociale.

Le poste « Impact des mesures de transferts et de périmètre 2021/2022 » comprend les mesures de périmètre et de transfert décrites *supra*.

La ligne « autre » des débasages correspond notamment au débasage de la masse salariale des agents recrutés en renfort pour l'instruction et le contrôle des demandes d'activité partielle (estimée à 7,2 M€) et des agents n'ayant pas suivi les emplois budgétaires transférés en LFI 2021 pour rejoindre le ministère de l'intérieur (10,6 M€) ainsi que le remboursement de la paye des agents transférés après le 1er janvier 2021 au ministère de l'intérieur (2,4 M€).

Mesures générales

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n°2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,64 M€.

GVT solde

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif, hors CAS Pensions, est estimé à 5,2 M€, soit 1,3% des crédits hors CAS Pensions prévus en 2022.

Le GVT négatif, économie réalisée au titre de rémunération entre les entrants et les sortants, est estimé quant à lui à -2,5 M€, soit -0,6% des crédits hors CAS Pensions prévus en 2022.

Rebasage de dépenses au profil atypique –hors GIPA

La ligne « autre » des dépenses au profil atypique correspond à la poursuite des renforts dans les DREETS destinés à accompagner les effets de la crise sanitaire (6 M€) et à la masse salariale des apprentis (1,6 M€).

Autres variations des dépenses de personnels

La ligne « autres » dans « autres variations des dépenses de personnel » correspond à l'ajustement de masse salariale nécessaire pour compenser temporairement les inadéquations, entre le transfert des postes budgétaires et celui des agents physiques, liées à la réforme de l'OTE. La ligne "Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23" correspond principalement au financement de la protection sociale complémentaire (PSC) pour 1,4 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Emplois fonctionnels	100 265	112 175	116 113	89 315	100 879	103 836
A administratifs	58 164	60 840	55 757	50 075	50 725	48 507
A techniques	50 120	54 208	56 962	43 252	47 401	49 306
B administratifs	33 088	35 265	36 093	28 437	29 957	31 157
B techniques	43 356	46 311	49 152	37 351	40 734	42 474
Catégorie C	31 998	33 289	35 343	27 491	28 872	30 483

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 730 000	1 730 000
Augmentation des promotions d'agents de catégorie C en catégorie B		C	adjoints administratifs des administrations de l'Etat	01-2022	12	104 000	104 000
Revalorisation statutaire du corps de l'Inspection du Travail		A, B	Inspecteurs et contrôleurs du travail	01-2022	12	1 626 000	1 626 000
Total						1 730 000	1 730 000

Les mesures catégorielles prévues en 2022 s'élèvent à s'élèvent à 1,73 M€ hors CAS Pensions et concernent les mesures statutaires suivantes :

- la revalorisation indiciaire de certains échelons du corps des inspecteurs du travail pour un coût estimé à 1,63 M€ hors CAS Pensions. Il s'agit d'un montant prévisionnel susceptible d'évolution en fonction des conditions de revalorisation qui seront in fine retenues ;

- l'augmentation des promotions d'agents de catégorie C en catégorie B pour un coût estimé à 0,10 M€ hors CAS Pensions.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		1 187 916		1 187 916
Logement				
Famille, vacances		880 026		880 026
Mutuelles, associations		777 499		777 499
Prévention / secours		1 170 520		1 170 520
Autres		495 732		495 732
Total		4 511 693		4 511 693

Les crédits d'action sociale -hors titre 2- se répartissent sur cinq postes :

1. Le poste *Restauration collective* représente environ 26% du budget dédié à l'action sociale.
2. Le poste *Famille* regroupe les dépenses liées à l'organisation des arbres de Noël et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel (CESU) préfinancés.
3. Le poste *Mutuelles, associations* concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale qu'en services déconcentrés.
4. Le poste *Prévention et secours* couvre les dépenses qui ne sont pas des dépenses d'action sociale au sens strict, mais qui accompagnent des objectifs conduits par la DRH. Ainsi, sont financées des mesures dans le domaine des conditions de travail avec la mise en place d'un réseau de psychologues du travail pour prévenir les risques psychosociaux, une cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur en matière de médecine de prévention.
5. Le poste *Autres* correspond majoritairement aux prestations d'action sociale destinées à l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
44 014 218	0	91 756 482	101 506 174	40 570 937

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
40 570 937	30 768 489 0	9 802 448	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
78 621 257 8 000 000	42 316 556 8 000 000	28 366 280	6 938 421	1 000 000
Totaux	81 085 045	38 168 728	6 938 421	1 000 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
58,09 %	32,75 %	8,01 %	1,15 %

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 1,8 %**01 – Soutien au plan d'investissement dans les compétences**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 155 990	10 640 000	11 795 990	0
Crédits de paiement	1 155 990	10 640 000	11 795 990	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 155 990	1 155 990
Rémunérations d'activité	735 463	735 463
Cotisations et contributions sociales	420 527	420 527
Dépenses de fonctionnement	10 640 000	10 640 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 640 000	10 640 000
Total	11 795 990	11 795 990

Le ministère du Travail porte la partie du Grand Plan d'investissement dite « *plan d'investissement dans les compétences* » (PIC) qui a pour objectif de favoriser l'intégration des jeunes et le retour des demandeurs d'emploi sur le marché du travail en rehaussant le niveau de qualification. Doté de 13,6 Mds€ sur la période 2018-2022 répartis sur les programmes 102 « accès et retour à l'emploi », 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » et 155, le PIC doit permettre de former et d'accompagner deux millions de jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, tout en accélérant, par l'investissement, la transformation du système de formation professionnelle continue.

Le programme 155 accompagne le déploiement du PIC.

Modernisation : 0,64 M€ en AE et 0,14 M€ en CP

Dans le cadre de la mise en œuvre du PIC, les crédits de modernisation financent le recours à des prestataires extérieurs principalement pour des missions de conseil ou d'études. Ces ressources sont notamment mobilisées sur des prestations d'AMO, sur le plan de digitalisation et d'hybridation des formats de formation professionnelle. Les crédits de l'UO Modernisation sont également mis à disposition pour des études d'impact de dispositifs PIC comme c'est le cas pour une évaluation de la Garantie Jeune.

Systèmes d'information : 3,52 M€ en AE et 3,44 M€ en CP

Dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences les dépenses relatives aux systèmes d'information participeront à l'objectif visant à fluidifier l'accès à la formation et à capitaliser les données d'analyses des actions et parcours de formation grâce aux outils suivants:

- le système d'information « Outil de collecte », est un portail qui permet de collecter l'ensemble des données liées aux actions réalisées par les porteurs de projets lauréats d'appels à projets dans le cadre du PIC ;
- le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'outil dématérialisé OuiForm, développé par Pôle emploi en collaboration avec la région Grand-Est ;
- le renforcement du pilotage et de l'exploitation des données du référentiel des parcours de formation via le projet AGORA ;
- le financement d'une étude d'opportunité afin de développer un outil de dématérialisation de l'émergence en formation.

Communication : 3,08 M€ en AE et 4,52 M€ en CP

La crise sanitaire ayant accru les besoins en formation des jeunes, des salariés et des chômeurs, la communication sur les dispositifs de formation en vigueur sera maintenue en 2022. De même, la communication sur l'apprentissage, qui reste une priorité gouvernementale, sera poursuivie pour maintenir la dynamique engagée depuis 2019. L'accent sera mis en outre sur le plan « 1 jeune 1 solution ». Enfin, il est prévu qu'une campagne de communication institutionnelle soit menée pour faire connaître le PIC ; elle pourra prendre la forme d'évènements et d'actions de communication digitale.

Etudes, statistiques évaluation et recherche : 3,40 M€ en AE et 2,54 M€ en CP

Pour 2022, au titre de l'évaluation du PIC, la Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (DARES) poursuivra les enquêtes Post-Formation et notamment l'évaluation du dispositif Prépa Apprentissage. Dans la lignée de 2021, les évaluations du PIC à une échelle régionale continueront et 2022 verra également la poursuite des Appels à Projet de Recherche sur les dispositifs, « 100% inclusion », Insertion Professionnelle des Réfugiés », et « EMILE » ainsi qu'un appel à projets de recherche sur l'impact du PIC sur la qualité de la formation professionnelle. L'objectif de ce dernier APR est de mieux rendre compte des effets du PIC, en contribuant à l'amélioration de l'appréhension de la notion de « qualité de la formation », de sa mesure, de sa définition et de sa qualification dans le champ spécifique de la formation professionnelle pour les publics peu ou pas qualifiés.

ACTION 0,0 %

07 – Fonds social européen - Assistance technique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	10 785 000
Crédits de paiement	0	0	0	10 785 000

L'action n°07 permet d'assurer la traçabilité des crédits européens reçus au titre de l'assistance technique du Fonds social européen (FSE).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

L'action n°07 est uniquement dotée, par rattachement de fonds de concours, de crédits en provenance du Fonds social européen (FSE), afin de financer des opérations d'assistance technique.

Le montant total des crédits de fonds de concours qui devraient être rattachés en 2022 au programme 155 est estimé à 10,79 M€ en AE et CP, sur la base du montant à programmer et à réaliser au titre des programmations FSE 2014-2020 et 2021-2027. Il convient de rappeler que le financement et la durée d'exécution des opérations et projets inscrits sur

une programmation (par exemple 2014-2020) peuvent dépasser la période de programmation définie par l'Union européenne.

Les crédits du FSE inscrits sur cette action concourent, pour 8 M€, au financement, en HT2, d'opérations telles que :

- l'appui à la gestion et au contrôle des programmes européens (prestations de contrôle de service fait, d'audits d'opérations, de contrôle de supervision sur les délégataires de gestion, prise en charge des déplacements liés à la gestion des programmes, prestations de formation et d'appui aux porteurs de projets, etc.) ;
- la communication et l'évaluation des programmes (études générales d'évaluation et d'impact, colloques, séminaires, publications, etc.) ;
- l'appui à la mise en œuvre du programme ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique, l'amélioration des systèmes d'information (dématérialisation des dossiers de gestion, interface de saisie des indicateurs d'évaluation et de pilotage des programmes, Ma-démarche-FSE, Ma-ligne-FSE, Ma-démarche-FSE+, etc.).

Ces crédits permettent également, pour 2,79 M€ en titre 2, de rémunérer 60 agents contractuels recrutés sur des crédits d'assistance technique et affectés majoritairement en services déconcentrés (métropole et outre-mer) au suivi des actions financées par le FSE.

ACTION 0,4 %

08 – Fonctionnement des services

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 589 118	2 589 118	0
Crédits de paiement	0	2 806 597	2 806 597	0

L'action n°08 porte, d'une part, les crédits de fonctionnement courant du Service de l'inspection du travail et des affaires sociales (SITAS) de la collectivité de Wallis-et-Futuna et, d'autre part, les crédits destinés à couvrir les frais de justice du Ministère du travail et une contribution en faveur de l'opérateur de coopération technique internationale Expertise France (pour les projets « travail »). Le champ de cette action se réduit à ces seules dépenses à la suite des évolutions de périmètre intervenues depuis 2017.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 395 812	2 613 317
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 395 812	2 613 317
Dépenses d'intervention	193 306	193 280
Transferts aux autres collectivités	193 306	193 280
Total	2 589 118	2 806 597

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement courant : 0,05 M€ en AE et CP

Ces dépenses correspondent aux coûts de fonctionnement du Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) de la collectivité de Wallis-et-Futuna.

Modernisation : 0,85 M€ en AE et 1,07 M€ en CP

Ces crédits financent le recours à des prestataires extérieurs, principalement pour des missions de conseil ou d'études.

Pour mémoire, les crédits de modernisation du PIC sont inscrits, en budgétisation, sur l'action n°01 « Soutien au plan d'investissement dans les compétences ».

Les frais de justice et réparations civiles : 1,50 M€ en AE et CP

Les frais de contentieux, et de manière générale, les réparations civiles, concernent principalement la mise en œuvre de la responsabilité de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail (amiante) et de licenciement (pour faute ou économique) de salariés protégés. Ils résultent également de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle des agents publics poursuivis devant les juridictions et, plus particulièrement, des agents du service de l'inspection du travail.

DEPENSES D'INTERVENTION**Subvention à Expertise France : 0,19 M€ en AE et CP**

Une contribution d'un montant maximum de 193 306 € en AE et 193 280 € en CP est budgétée en 2022 en faveur de l'opérateur de coopération technique internationale Expertise France (projets « travail »).

ACTION 4,0 %**09 – Systèmes d'information**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	25 862 887	25 862 887	0
Crédits de paiement	0	21 360 853	21 360 853	0

L'action n°09 permet de financer les dépenses liées aux systèmes d'information du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le champ des projets applicatifs liés aux politiques publiques et à l'informatique statistique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	25 862 887	21 360 853
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 862 887	21 360 853
Total	25 862 887	21 360 853

Les crédits informatiques pilotés par la Direction du numérique (DNUM) s'élèvent à 24,41 M€ en AE et 19,90 M€ en CP. Ils sont destinés au financement d'applicatifs et de produits numériques dans le champ des politiques publiques portées par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Le montant des crédits inscrits sur l'action n°09 augmente de 5,5 M€ en AE et CP par rapport à la LFI 2021. Deux mesures nouvelles, qui constituent des leviers complémentaires pour accélérer la transformation numérique de ce ministère, ont en effet été obtenues :

- la première mesure nouvelle, d'un montant de 3,4M€ en AE et en CP, est destinée à financer l'outillage nécessaire au développement des capacités de pilotage et d'anticipation des services du ministère. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la feuille de route ministérielle sur la data et l'intelligence artificielle elle-même établie en application de la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2021 ;
- la seconde, d'un montant de 2,1M€ en AE et en CP, a pour objectif de financer une dématérialisation accrue facilitant la relation des services du ministère, notamment à l'échelon territorial, avec les entreprises et les salariés ;

Il s'agira notamment en 2022 de soutenir les projets suivants :

- au titre de la feuille de route sur la data et l'intelligence artificielle :
 - l'accompagnement du ciblage des contrôles de l'inspection du travail ;
 - le développement des usages de la déclaration sociale nominative (DSN) par les directions du ministère ou encore Pôle Emploi ;
 - l'outillage de l'analyse des accord d'entreprises ;
- au titre de la dématérialisation :
 - la refonte des applications DACCORD (numérisation des accords d'entreprises) et BD3C (dépôt des conventions collectives) et la dématérialisation des déclarations de chantier auprès de l'inspection du travail ;
 - la simplification de la gestion des parcours d'insertion par l'activité économique, comme de ceux relatifs au champ de la formation professionnelle et de l'alternance ;
- la fin du développement et du déploiement du nouveau système d'information de l'inspection du travail (SUIT, ex WIKI-T) particulièrement axé sur l'exercice des activités de l'inspection en mobilité. Ce déploiement est accéléré par le changement de l'environnement technique des postes de travail entre le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et le ministère de l'intérieur induit par la réforme OTE ;
- de nouveaux développements pour la plateforme d'accès au droit du travail que constitue le « code du travail numérique », fortement mobilisée pour informer les employeurs et salariés des mesures spécifiques prises pendant la crise sanitaire et produit emblématique de la Fabrique numérique des ministères sociaux ;
- le déploiement et de nouveaux développements, par exemple le traitement des données de mouvements de main d'œuvre (SISMMO) pour le centre de calcul sécurisé (CCS) pour les services statistiques des ministères sociaux (ESCAL) ouvert en 2021.

Les crédits dédiés à l'informatique statistique et pilotés par la DARES s'élèvent à 1,46 M€ en AE et en CP.

Le projet de suivi de l'insertion des apprentis et lycéens sortant de formation professionnelle, initié en 2019 et réalisé conjointement avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports bénéficie de co-financements provenant du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) et a vocation à être déployé jusqu'en 2022.

Depuis 2016, la DARES poursuit son effort pour le déploiement de la Déclaration sociale nominative (DSN) qui vient se substituer à certaines modalités de collecte de données existantes.

Pour mémoire, les crédits d'informatique liés au PIC sont inscrits, en budgétisation, sur l'action n°01.

ACTION 0,5 %

11 – Communication

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 417 236	3 417 236	0
Crédits de paiement	0	3 489 743	3 489 743	0

L'action n°11 porte les dépenses de communication se rapportant aux champs de compétences du ministère du travail, de l'emploi, et de l'insertion hors crédits de communication destinés au PIC inscrits sur l'action n°01.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 417 236	3 489 743
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 417 236	3 489 743
Total	3 417 236	3 489 743

Le montant des crédits inscrit pour 2022 sur l'action n°11 est stable par rapport aux crédits inscrits sur l'action 11 en loi de finances 2021.

Les dépenses de communication peuvent être réparties en trois catégories :

- **les dépenses transversales dites « de socle »** : elles correspondent aux prestations de communication venant en appui de l'activité de tous les services tout au long de l'année. Elles sont récurrentes et recouvrent la production et la diffusion de documents imprimés ou en ligne (les bilans annuels sur la négociation collective et les relations de travail par exemple) ; la gestion de l'Internet et des comptes du ministère sur les réseaux sociaux (maintenance, évolutions techniques, production de contenus) ; la fourniture de services audiovisuels et photographiques, les abonnements à des services d'agence de presse ou de veille média, les dépenses de communication interne des ministères sociaux... ;
- **les dépenses de communication pour accompagner des réformes et des politiques publiques** : la communication accompagnera en premier lieu les politiques de soutien de l'emploi dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 (notamment à destination des jeunes) mais aussi d'autres politiques publiques du champ Travail comme la promotion de l'index égalité professionnelle, la réforme des politiques d'insertion, ou encore la santé au travail ;
- **les dépenses relatives à l'organisation de manifestations publiques** : elles concernent principalement l'organisation de conférences sur des sujets sociétaux ou des colloques techniques à destination de publics internes ou externes selon les cas. Elles recouvrent également la participation à des salons professionnels.

ACTION 1,3 %**12 – Etudes, statistiques évaluation et recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	8 222 778	8 222 778	0
Crédits de paiement	0	7 827 856	7 827 856	0

L'action n°12 regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches du ministère. Les services responsables sont la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et les services chargés des études, statistiques et évaluations des Direction (régionales) de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités (D(R)EETS).

Cette action porte également la subvention pour charges de service public (SCSP) versée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).

Là encore, les crédits d'études et de statistiques liés au PIC sont inscrits, en budgétisation, sur l'action n°01 depuis le 1^{er} janvier 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	8 222 778	7 827 856
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 308 637	6 913 715
Subventions pour charges de service public	914 141	914 141
Total	8 222 778	7 827 856

Le montant des crédits inscrit pour 2022 sur l'action n°12 est stable par rapport aux crédits inscrits en loi de finances 2021 sur cette même action.

Les dépenses de fonctionnement : 7,31 M€ en AE et 6,91 M€ en CP

Les crédits de fonctionnement financent les travaux menés d'une part par la DARES (6,82 M€ en AE et 6,42 M€ en CP) et, d'autre part par les services chargés des études, statistiques et évaluations (SESE) des D(R)EETS (0,49 M€ en AE et CP).

Les crédits mobilisés en administration centrale permettent de couvrir deux grands types de dépenses :

- *les dépenses dites « de socle »* : il s'agit des coûts de production et de diffusion de données statistiques conjoncturelles, utiles aux ministères comme aux acteurs économiques et sociaux (enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, suivi des bénéficiaires des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, indicateurs sur les mouvements de main-d'œuvre qui se substituent aux déclarations de mouvements de main-d'œuvre, suivi de l'emploi intérimaire, enquête sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, etc.) ;
- *les dépenses destinées aux études et à la recherche sur le champ des politiques publiques du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle* : afin d'éclairer le débat économique et social et d'apporter un appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques relevant des champs de compétence du ministère, la DARES conduit ou diligente des travaux d'évaluation, d'études et de recherche, dont certains s'appuient sur des enquêtes statistiques reconnues d'intérêt général. Ces crédits correspondent à des opérations dont la réalisation est, pour tout ou partie, confiée à des équipes de chercheurs ou à des prestataires. La DARES portera notamment en 2022 la nouvelle édition de l'enquête sur les relations professionnelles et les négociations d'entreprise (REPONSE 2023), ainsi que la seconde édition de l'enquête TRACOV permettant de mesurer les impacts concrets de la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19.

La subvention pour charges de service public au CEREQ : 0,91 M€ en AE et CP

Comme en 2021, est budgétée une subvention pour charges de service public d'un montant de 914 141 € en AE et en CP au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire ».

ACTION 4,3 %

13 – Politique des ressources humaines

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	27 889 238	27 889 238	0
Crédits de paiement	0	26 959 996	26 959 996	0

L'action n°13 regroupe l'ensemble des dépenses de personnel hors masse salariale dont :

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme ;
- les frais relatifs à la médecine de prévention et aux actions liées aux conditions de travail ;
- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition des ministères et de gratification des stagiaires ;
- les dépenses d'accompagnement du management et des réorganisations des services.

Cette action porte également la subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	27 889 238	26 959 996
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 516 206	13 586 964
Subventions pour charges de service public	13 373 032	13 373 032
Total	27 889 238	26 959 996

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

Le remboursement des personnels mis à disposition du ministère et la gratification des stagiaires : 4,78 M€ en AE et 4,74 M€ en CP

Ces crédits permettent principalement le remboursement, à leur employeur d'origine, de la rémunération des personnels mis à disposition du ministère du travail (SNCF, MSA, Pôle Emploi).

L'action sociale (hors titre 2) : 4,80 M€ en AE et 4,51 M€ en CP

La ventilation de ces crédits est développée dans la partie « Emplois et dépenses de personnel / Action sociale – hors titre 2 » du présent document.

En 2022, ces crédits connaissent deux évolutions de périmètre :

- les crédits d'action sociale des agents du secteur travail transférés en 2021, dans le cadre de la réforme OTE, au Ministère de l'Intérieur pour constituer les secrétariats généraux communs (SGC) sont transférés en base vers les programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (465 381€) et 176 (11 620€) pilotés par le ministère de l'Intérieur. Ainsi ne demeure sur le P 155 que l'action sociale hors titre 2 des agents toujours rémunérés sur le programme ;
- dans le cadre de la mutualisation des dépenses de fonctionnement réalisées au niveau départemental, les crédits de restauration collective des agents du secteur travail affectés dans les directions départementales interministérielles (DDI) ne sont plus portés par le programme 155 et ont été transférés sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (1 709 640€).

La formation : 2,87 M€ en AE et 2,46 M€ en CP

Les crédits de la formation continue sont destinés à financer l'offre ministérielle pilotée et organisée par la Direction des ressources humaines (administration centrale et services territoriaux). Ils sont également destinés à financer les plans régionaux de formation métier (PRFM) des D(R)EETS. Enfin ils financent le coût pédagogique de la formation des apprentis recrutés par le ministère.

La subvention pour charges de service public de l'INTEFP : 13,37 M€ en AE et CP

Cette subvention, d'un montant de 13 373 032€ est versée à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), établissement public administratif de l'État, en charge de la formation initiale et continue des agents de la mission « Travail et emploi ». Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du présent document.

A partir de 2022, à titre de régularisation, les frais de mission des agents des DREETS en formation à l'INTEFP ne sont plus financés par la subvention accordée à l'INTEFP mais par le programme 354 du ministère de l'Intérieur (transfert de 0,53M €). Un transfert de 5 582€ a également été effectué vers le programme 148 « Fonction publique » de la DGAFP dans le cadre de l'adhésion de l'INTEFP aux prestations d'action sociale interministérielle.

L'accompagnement du management des organisations : 2,06 M€ en AE et 1,88 M€ en CP

Ces crédits visent à accompagner, sur le plan des ressources humaines, les réorganisations dans les services territoriaux et en administration centrale au travers de mesures d'accompagnements collectifs et individuels des agents, de la mise en place de bilans de compétence, de formations des agents (conseillers mobilité carrière, agents en mobilité...), du recours à des consultants et à des experts de la transformation.

Une part importante de ces crédits est consacrée à la poursuite de l'accompagnement de la réforme de l'OTE (1 M€), et à l'accompagnement individuel des parcours professionnels pour la formation des conseillers mobilité carrière, le financement d'actions de formation métier d'adaptation à l'emploi et des formations du management (0,5 M€). Sont également initiées des actions d'accompagnement du management et des collectifs en administration centrale dans le cadre de réorganisations des directions, (0,3 M€).

Il convient de signaler que les ministères sociaux ont déposé un dossier de co-financement auprès du FAIRH pour 2021 et 2022. Un co-financement pour 2021 a été obtenu à hauteur de 186 563 M€ concernant les frais de formation de congé de transition professionnelle, des formations d'adaptation à l'emploi et des bilans de compétence.

ACTION 10,1 %

14 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accès et retour à l'emploi

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	65 687 507	0	65 687 507	0
Crédits de paiement	65 687 507	0	65 687 507	0

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelles (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action n° 14 contribuent aux politiques de lutte contre le chômage et l'exclusion durable du marché du travail. Leur nombre est estimé de façon indicative à 11,8 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 939 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	65 687 507	65 687 507
Rémunérations d'activité	41 171 718	41 171 718
Cotisations et contributions sociales	23 918 288	23 918 288
Prestations sociales et allocations diverses	597 501	597 501
Total	65 687 507	65 687 507

ACTION 15,1 %

15 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	98 206 751	0	98 206 751	0
Crédits de paiement	98 206 751	0	98 206 751	0

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Constitués d'une partie des effectifs de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelles (DGEFP) et d'une partie des effectifs des services déconcentrés, les effectifs de l'action n° 15 contribuent aux politiques visant à prévenir et à prévoir l'impact des restructurations économiques. Leur nombre est estimé de façon indicative à 14,5 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 1 156 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	98 206 751	98 206 751
Rémunérations d'activité	60 987 603	60 987 603
Cotisations et contributions sociales	36 496 787	36 496 787
Prestations sociales et allocations diverses	722 361	722 361
Total	98 206 751	98 206 751

ACTION 49,0 %

16 – Personnels mettant en oeuvre les politiques d'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	317 634 525	0	317 634 525	0
Crédits de paiement	317 634 525	0	317 634 525	0

Les effectifs de l'action n° 16 sont les plus nombreux. Ils participent à l'action de l'Etat en matière de santé et de sécurité au travail, d'amélioration de la qualité et de l'effectivité du droit, de développement du dialogue social et de démocratie sociale, ainsi que de lutte contre le travail illégal. Ils regroupent les effectifs de la direction générale du travail (DGT) et des agents des services déconcentrés notamment les effectifs de l'inspection du travail affectés dans les unités de contrôle. Leur nombre est estimé de façon indicative à 57 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 4 549 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	317 634 525	317 634 525
Rémunérations d'activité	192 490 234	192 490 234
Cotisations et contributions sociales	123 199 699	123 199 699
Prestations sociales et allocations diverses	1 944 592	1 944 592
Total	317 634 525	317 634 525

ACTION 3,1 %**17 – Personnels de statistiques, études et recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	19 948 870	0	19 948 870	0
Crédits de paiement	19 948 870	0	19 948 870	0

Les effectifs de l'action n°17 participent, en administration centrale (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – DARES) et dans les services en charge des études, des évaluations et des statistiques des services déconcentrés, aux activités de production et de mise à disposition d'informations statistiques sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle, à la conduite et à la diffusion de travaux d'évaluation des politiques publiques de la mission et au développement de travaux de recherche et d'études. Leur nombre est estimé de façon indicative à 3 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 241 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	19 948 870	19 948 870
Rémunérations d'activité	12 830 631	12 830 631
Cotisations et contributions sociales	6 809 337	6 809 337
Prestations sociales et allocations diverses	308 902	308 902
Total	19 948 870	19 948 870

ACTION 10,4 %**18 – Personnels transversaux et de soutien**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	67 532 668	0	67 532 668	0
Crédits de paiement	67 532 668	0	67 532 668	0

Constitués des agents chargés des fonctions d'état-major et de soutien des cabinets ministériels, des agents des directions support du secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales et des agents des services déconcentrés exerçant des fonctions analogues, les effectifs de l'action n°18 sont estimés de façon indicative à 12,7 % du plafond d'emplois autorisé pour 2021, soit 1 016 ETPT annuels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	67 532 668	67 532 668
Rémunérations d'activité	43 192 587	43 192 587
Cotisations et contributions sociales	23 505 575	23 505 575
Prestations sociales et allocations diverses	834 506	834 506
Total	67 532 668	67 532 668

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)	14 101 920	14 101 894	13 373 032	13 373 032
Subventions pour charges de service public	13 908 614	13 908 614	13 373 032	13 373 032
Transferts	193 306	193 280	0	0
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)	914 141	914 141	914 141	914 141
Subventions pour charges de service public	914 141	914 141	914 141	914 141
Total	15 016 061	15 016 035	14 287 173	14 287 173
Total des subventions pour charges de service public	14 822 755	14 822 755	14 287 173	14 287 173
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	193 306	193 280	0	0

Le programme 155 verse une subvention de 914 141 € en AE et en CP au CEREQ qui collecte et diffuse les informations utiles à la compréhension de la relation entre formation et emploi, auprès d'un public de responsables administratifs, syndicaux et d'entreprises au plan national et régional.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2021					PLF 2022						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle		3	86	10	5		1	87				
Total		3	86	10	5		1	87				

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2021	86
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021	-1
Impact du schéma d'emplois 2022	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	2
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2022	87
Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP	

Compte tenu des besoins en effectifs de l'INTEFP (programme 155), un transfert interne de 2 ETPT est réalisé de Centre Info (programme 103) au profit de l'INTEFP.

OPÉRATEURS

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2022. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2021 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2021 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2021 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

**INTEFP - INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Créé en 1975, l'INTEFP est un établissement public de l'État à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion. Il est composé d'un établissement principal situé à Marcy l'Etoile (près de Lyon) et de six centres interrégionaux de formation (CIF) situés à Bordeaux, Lille, Montpellier, Nancy, Nantes et Paris.

Les emplois et la principale ressource de l'INTEFP, sa subvention pour charges de service public, sont portés sur le programme 155.

La principale fonction de l'INTEFP est d'assurer la formation professionnelle initiale et continue des agents du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Les actions de formation sont priorisées annuellement à la suite d'une concertation entre les directions d'administration centrale du ministère, le secrétariat général des ministères sociaux et l'opérateur.

Depuis 2021, dans un contexte marqué par la crise sanitaire et a fortiori dans le cadre du Plan de relance, la formation assurée par l'INTEFP est déterminante pour préparer les agents aux évolutions de leur métier.

En capitalisant sur l'expérience acquise durant le premier confinement du printemps 2020, l'INTEFP s'est engagé dans une réforme dite de « virage numérique » en développant son offre de formation à distance pour les personnels du Ministère.

Parallèlement à cette mission structurante, l'INTEFP dispense, en application de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, des formations communes aux représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	LFI 2021		PLF 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	14 102	14 102	13 373	13 373
Subvention pour charges de service public	13 909	13 909	13 373	13 373
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	193	193	0	0
Total	14 102	14 102	13 373	13 373

Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Programme n° 155 | OPÉRATEURS

En PLF 2022, la subvention pour charges de service public prévue pour l'INTEFP est de 13,91 M€, identique à celle fixée en LFI 2021.

Elle sera cependant diminuée par deux transferts sortants:

- un transfert vers le programme 354 « Action territoriale de l'Etat » d'un montant de 530 000€ en AE et CP afin de régulariser les modalités de prise en charge des frais de mission des stagiaires affectés en D(R)(D)EETS lorsqu'ils participent à des formations à l'INTEFP ;
- un transfert vers le programme 148 « Fonction publique » de 5 582€ en AE et CP au titre de l'adhésion de l'établissement à l'action sociale interministérielle destinée aux agents publics.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2021 (1)	PLF 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	96	87
– sous plafond	86	87
– hors plafond	10	
<i>dont contrats aidés</i>	5	
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	3	1
– rémunérés par l'État par ce programme	3	1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En PLF 2022, le plafond d'emplois augmente d'1 ETPT et s'établit à 87.

A compter de 2022, il comprend en effet 2 ETPT destinés à la mise en œuvre des formations communes au dialogue social à destination des partenaires sociaux, jusque-là financés hors plafond sur crédits fléchés du Fonds social européen.